



# CCPM • Référent classification des emplois dans la Métallurgie



Gérer - Administrer

## MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

*Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois, le référent peut être sollicité par tous les acteurs de l'entreprise, pour sa connaissance précise de l'accord et sa pratique de la cotation des emplois.*

## COMPÉTENCES

- **Identifier** le rôle et la place du nouveau système de classification dans son contexte ;
- **Elaborer** une fiche descriptive d'emploi, au regard des attendus de la Convention Collective
- **Mettre en œuvre** le référentiel paritaire d'analyse des emplois et le tableau de classement
- **Expliquer** le processus de mise en œuvre du système de classification

### > Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

### > Identification

N° Cert. : CCPM 2022 0017

État : Active

### > Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Salarié(e)s
- Adultes

Comment accéder à la certification ?

**Par la formation**

- Plan de développement des compétences